



SYNDICAT COMMERCANTS DES MARCHES DE PROVENCE VAUCLUSE ET LIMITROPHES

Courrier : 56 Rue Saint-Pierre - 84700 SORGUES

☎ 04 90 39 00 42 – marches-en-provence@sfr.fr

www.scmpvl.net

Sorgues le, 30/10/17

**Monsieur Hervé SCHIAVETTI**  
**Maire d'ARLES**  
**Hôtel de Ville - Place de la République**  
**13200 ARLES**

**Objet : Annulation des marchés du 1<sup>er</sup> novembre et du 11 novembre**

Monsieur Le Maire,

Nous avons pris connaissance de la décision unilatérale de la ville d'Arles d'annuler les marchés des **Mercredi 1<sup>er</sup> novembre et Samedi 11 novembre prochains** et d'avancer ces 2 marchés aux jours précédents ces fériés.

Vous voudrez-bien nous faire parvenir l'arrêté relatif à ces 2 annulations sachant par ailleurs que, généralement, ce type de décision doit faire l'objet d'une consultation préalable des organisations professionnelles concernées comme le stipule l'article L.2224-18 du CGCT. Ce qui n'a pas été le cas ici.

Malheureusement, nous constatons que cette décision s'inscrit dans la lignée de l'ensemble des orientations choisies depuis de très nombreuses années par votre municipalité avec l'appui de vos adjoints délégués au commerce successifs ainsi que des services concernés validant cette gestion.

Nous vous avons interpellé à maintes reprises quant à cette situation néfaste sans trouver d'écho de votre part. C'est pourquoi nous considérons que votre responsabilité est entière quant aux dérives constatées concernant l'organisation du marché. Et nous sommes dans l'obligation une nouvelle fois de vous faire état de ces dernières :

- 1) Incapacité à gérer le périmètre du marché avec un manque flagrant de transparence
- 2) Tarifs prohibitifs de l'électricité dont le seul but semble être d'augmenter les recettes
- 3) Tarifs prohibitif des parkings payant
- 4) L'incohérence de la dernière restructuration du marché avec l'ouverture centrale d'une allée supplémentaire qui nourrit un déséquilibre
- 5) Obligation faite aux commerces alimentaires de ramener leurs déchets en dépit des principes d'hygiène et salubrité publique auxquels ils sont soumis.
- 6) Incapacité de la ville à réguler les stationnements gênants et nuisibles au bon déroulement du marché.



**SYNDICAT COMMERCANTS DES MARCHES DE PROVENCE VAUCLUSE ET LIMITROPHES**

**Courrier : 56 Rue Saint-Pierre - 84700 SORGUES**

☎ 04 90 39 00 42 – marches-en-provence@sfr.fr

www.scmpvl.net

- 7) Laxisme flagrant quant à la prolifération du prosélytisme sur le marché
- 8) Refus de recevoir les organisations professionnelles et de travailler en concertation

Bien sûr, cette liste est non exhaustive et la dégradation de la situation est évidemment accentuée par cette volonté de fermer la porte aux organisations professionnelles et à toute réflexion contradictoire aux orientations de votre municipalité dans le cadre d'une concertation et d'un dialogue nourri.

Nous vous savons très attaché à l'image de votre ville, notamment à travers la photographie.

Aussi, nous nous permettons de joindre à ce courrier quelques spécimens, afin d'étayer nos propos.

En tout état de cause, au vu du vice de forme relatif à ces deux annulations, l'accès au marché ne pourra être interdit aux commerçants qui se présenteront les 1<sup>er</sup> et 11 novembre.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez recevoir, Monsieur Le Maire, nos sentiments distingués.

**Michel MARIN**  
**Président su SCMFMP**

**Van VU DINH**  
**Secrétaire Général**  
**Du SCMPVL**

**Dominique DAMIANO**  
**Vice-Président de la FNSCMF**  
**Président du SCMPVL**



SYNDICAT COMMERÇANTS DES MARCHÉS DE PROVENCE VAUCLUSE ET LIMITROPHES

Courrier : 56 Rue Saint-Pierre - 84700 SORGUES

☎ 04 90 39 00 42 – marches-en-provence@sfr.fr

[www.scmpvl.net](http://www.scmpvl.net)





**SYNDICAT COMMERCANTS DES MARCHES DE PROVENCE VAUCLUSE ET LIMITOPHES**

**Courrier : 56 Rue Saint-Pierre - 84700 SORGUES**

☎ 04 90 39 00 42 – marches-en-provence@sfr.fr

[www.scmpvl.net](http://www.scmpvl.net)

